

Commune de SONDERNACH

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Sondernach de la séance du 23 septembre 2021

Sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire

Présents : M HAUDY Daniel, 1^{er} adjoint, M MATTER Michel, 2^{ème} adjoint, Mme CARCO Stéphanie, 3^{ème} adjointe, M BUHL Nicolas, M DEYBACH Pierre, Mme FISCHER Anne, M FRIEDERICH André, Mme GUILLARD Nathalie, Mme HADJIMANOLIS Claire, M LEISSER Frédéric, Mme MARCHAL Emmanuelle, M PFINGSTAG Philippe, M SCHREIBER Yannick

Absents excusés et non représentés : néant

Absents non excusés : néant

Ont donné procurations : M COULON Serge donne procuration à M DEYBACH Pierre

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESSEY, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021
- 2/ **Concession de source** : renouvellement d'une concession de source lieu-dit Wolfbach
- 3/ **Concession de source** : transfert d'une concession de source lieu-dit Absberg
- 4/ **Concession de passage** : renouvellement d'une concession de passage lieu-dit Stritteren
- 5/ **Concession de terrain** : renouvellement d'une concession de terrain lieu-dit In Der Miss
- 6/ **Forêt** : motion des Communes Forestières
- 7/ **Forêt** : proposition d'acquisition de parcelles forestières, lieux-dits Herzbach, Hoefel, Ober Laengenbach
- 8/ **Urbanisme** : proposition de vente d'une parcelle communale lieu-dit Landersbach
- 9/ **Bâtiments communaux** : avant-projet d'installation d'un commerce de proximité dans le bâtiment ancienne école communale
- 10/ **Bâtiments communaux** : fixation du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles en projet dans le bâtiment ancienne école communale
- 11/ **Divers**

POINT 1 - PV : approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2021, sans observation.

POINT 2- Concession de source : renouvellement d'une concession de source lieu-dit Wolfbach

M le Maire informe l'assemblée que Mme Laurence PETERMANN, domiciliée 36 rue Jean Jaurès 57110 YUTZ, sollicite le renouvellement de la concession de source et de conduite d'eau au lieu-dit Wolfbach, section 47 n° 1, accordée précédemment par acte administratif du 10 juillet 2012. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au renouvellement sollicité, **fixe** les conditions suivantes : origine : 1^{er} octobre 2021, durée : 9 ans renouvelable, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, redevance : 196 € payable chaque année et d'avance, avec une révision triennale indexée sur le prix du m3 d'eau facturé dans la commune (2.95 € pour 2021) ; **charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

POINT 3- Concession de source : transfert d'une concession de source lieu-dit Absberg, parcelle 56 de la forêt communale

M le Maire informe l'assemblée que M Frederic JENNY, domicilié Im Berg, route du Schnepfenried 68380 Sondernach nouveau propriétaire de l'immeuble cadastrée section 59 N° 81 lieu-dit Absberg, souhaite le transfert de la concession de source, lieu-dit Absberg, parcelle 56 de la forêt communale, et accordée précédemment à l'ancien propriétaire M Coos Hans FLORIJN par acte administratif du 27 février 2017. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au transfert sollicité, **fixe** les conditions suivantes : origine : 1^{er} août 2021, durée : 9 ans renouvelable, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, redevance : 196 € payable chaque année et d'avance, avec une révision triennale indexée sur le prix du m3 d'eau facturé dans la commune (2.95 € pour 2021) ; **charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

POINT 4 - Concession de passage : renouvellement d'une concession de passage lieu-dit Stritteren

M le Maire informe l'assemblée que M Freimuth HESSENBRUCH, domicilié Amselweg 18 73630 REMSHALDEN, Allemagne, sollicite le renouvellement de la concession de passage d'environ 60ml en parcelle 36 et 37 de la forêt communale soumise au régime forestier, accordée le 20 décembre 2012. **Le Conseil Municipal donne** à l'unanimité son avis favorable pour renouveler la concession de passage aux conditions suivantes : Origine : 1^{er} octobre 2012, Durée : 9 ans renouvelables, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, Redevance : 39.60 €, payable chaque année et d'avance ; **charge** M le Maire de signer la concession correspondante.

POINT 5- Concession de terrain : renouvellement d'une concession de terrain lieu-dit In Der Miss

M le Maire informe l'assemblée que Mme Stéphanie ANCEL, domiciliée 50 rue du Landersbach 68380 Sondernach, sollicite le renouvellement de la concession de terrain au lieu-dit In der Miss, accordée par acte administratif du 10 juillet 2012. **Le Conseil Municipal donne** à l'unanimité son avis favorable pour renouveler la concession suivante d'un pâturage de 17 ares, section 11 n° 20, 13 et 14 en partie, aux conditions suivantes : Origine : 1^{er} août 2021, Durée : 9 ans renouvelables, résiliable à l'expiration de chaque période triennale, Redevance : 6.00 € par an, payable d'avance par période triennale ; **charge** M le Maire de signer la concession correspondante.

POINT 6 - Forêt : motion des Communes Forestières

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*

- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

POINT 7- Forêt : proposition d'acquisition de parcelles forestières, lieux-dits Herzbach, Hoefel, Ober Laengenbach

M le Maire soumet à l'assemblée une proposition d'acquisition de parcelles de forêts et de prés attenants à la forêt communale, soit :

Section 40 n° 57,63,64 lieu-dit Herzbach ; section 44 n° 66, 67, 69, 71 ,72 lieu-dit Hoefel ; section 44 n° 85 lieu-dit Ober Laengenbach.

Le montant total des parcelles s'élève à 29 755 €, dont 22 000 € de valeur de bois (estimation effectuée par les professionnels de la filière).

Le Conseil Municipal, considérant que les parties boisées sont attenantes à a forêt communale, que les épicéas sont de bonne qualité, **donne** à l'unanimité son avis favorable pour l'acquisition de ces parcelles sur l'exercice 2022. Le crédit nécessaire sera à prévoir au budget primitif 2022.

M le Maire est chargé de signer tout acte à intervenir.

POINT 8- Urbanisme : proposition de vente d'une parcelle communale lieu-dit Landersbach

M le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 10 septembre 2020 accordant une concession de terrain lieu-dit Landersbach au profit de M Antoine Lejeune. Depuis, M Lejeune a créé la SCI Lejeune/Miclo afin de gérer l'immeuble situé 69 rue du Landersbach à Sondernach. M le Maire propose à l'assemblée de vendre le terrain situé section 10 n° 22 d'une superficie de 11.12 ares, au prix de 1 500 €, valeur réelle du terrain. Les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur. **Le Conseil Municipal**, considérant que le terrain n'est pas exploitable du point de vue de sa situation par un autre tiers, que son entretien s'avère nécessaire afin de sécuriser les bâtiments voisins, **donne** à l'unanimité son avis favorable pour la cession de cette parcelle aux conditions suivantes : Section 10 n° 22, lieu-dit Landersbach, prix de vente 1 500 €, valeur réelle du terrain, au profit de la SCI Lejeune/Miclo domiciliée 5 chalet du Schnepfenried 68380 Sondernach ; **charge** M le Maire de signer tout acte à intervenir.

POINT 9 - Bâtiments communaux : avant-projet d'installation d'un commerce de proximité dans le bâtiment ancienne école communale

M le Maire expose :

Fermeture de l'école communale Depuis la rentrée 2017, les élèves de l'école maternelle et élémentaires de la commune de Sondernach font partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré, situé à Metzeral, commune voisine. Le bâtiment, comprenant des appartements à l'étage et 4 salles de classes libérées en rez-de-chaussée fait l'objet d'une réflexion sur les réaménagements possibles au regard d'un travail de recensement des besoins mené de front.

Fermeture des commerces Le dernier commerce de proximité a fermé lors du départ à la retraite du boulanger en 1999. Un boulanger itinérant a maintenu un service de proximité avec stationnement d'une heure dans le village trois fois par semaine. Ce dernier a pris sa retraite et n'est pas remplacé. A ce jour, il n'y a plus de service de proximité dans la commune. Pour les achats courants, les habitants de Sondernach se rendent à Metzeral qui offre les services d'un petit bourg et se trouve à 1.5 km.

Fermeture des restaurants Dans le village, le dernier restaurant a également fermé et est en cours de transformation en chambres d'hôtes. Sur les quatre fermes-auberges encore actives il y a 20 ans, seules deux sont encore en activité, mais situées très loin du centre urbain à flanc de montagne.

Proposition d'Aménagement d'un commerce multi-services

Il n'a plus aucun commerce de proximité dans la commune. La collectivité souhaite investir à la place des professionnels déficients. Les locaux pourront être loués, prêts à être exploités. Des contacts ont été établis avec un professionnel motivé par ce projet d'aménagement au cœur du village et par le statut locatif.

Le commerce multi-services de proximité aura pour vocation d'assurer :

- débit de pain livré par une boulangerie de la vallée de Munster
- vente de denrées issues d'une filière économique locale valorisant l'économie circulaire : maraîchers et fromagers situés dans la vallée de Munster, etc..
- fabrication et vente à emporter de plats de type brasserie, pizzas,...
- terrasse extérieure pour consommer sur place et participer ainsi à l'animation du village.

Sa situation sur l'axe principal du village et surtout, sur la route d'accès à la station familiale du Schnepfenried et aux crêtes, permet de drainer une clientèle potentielle plus large que la population locale. Le caractère touristique de la commune et ses nombreux hébergements (gîtes, maison d'hôtes...) sont également des atouts.

Au vu de ces informations, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** la création d'un commerce multi-service dans les anciens locaux de l'école. Le coût estimatif des travaux est de 359 071.31 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021. M le Maire est chargé de solliciter d'éventuelles subventions.

Le projet de réaffectation des anciennes salles de l'école fermée en 2017 permettra tout à la fois de redonner rapidement de nouvelles vocations à ce bâtiment de caractère situé au cœur du village, de le maintenir en bon état et de contribuer à un renouveau du dynamisme social et économique.

POINT 9-1 Appel à projet : Soutien aux services de base en milieu rural – FEADER Relance

L'Union Européenne a validé, fin 2020, un vaste plan de relance destiné à soutenir les Etats membres face à la crise économique et sociale due à la pandémie. La Région Grand Est lance un appel à projet visant à maintenir et développer les services aux habitants des milieux ruraux.

Le plan de financement prévisionnel se décline ainsi :

Commune de SONDERNACH

Restructuration / réhabilitation du bâtiment école : création d'un commerce multi-services

Dépenses	HT	Recettes	HT
Commerce multi-services	359 071.31	FEADER	251 349.91
		Emprunt	107 721.40
Total	359 071.31	Total	359 071.31

M le Maire propose de déposer un appel à projet pour la réalisation un commerce multi-services.

Le Conseil Municipal :

- charge M le Maire de répondre à l'appel à projet dans le cadre du **Soutien aux services de base en milieu rural – FEADER Relance**
- autorise M le Maire à signer tout acte à intervenir.

POINT 9-2 Appel à projet : dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité : Région Grand Est

La Région Grand Est a pour l'un de ses objectifs de soutenir les territoires du Grand Est dans leurs investissements en faveur de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité. Elle contribue ainsi au développement équilibré des territoires voulu par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoire (SRADDET).

Le plan de financement prévisionnel pour le projet création d'un commerce multi-services se décline ainsi :

Commune de SONDERNACH

Restructuration / réhabilitation du bâtiment école : création d'un commerce multi-services

Dépenses	HT	Recettes	HT
Commerce multi-services	359 071.31	Région Grand Est	100 000.00
		Emprunt	259 071.31
Total	359 071.31	Total	359 071.31

M le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de la Région Grand Est afin que la commune puisse réaliser un commerce multi-services.

Le Conseil Municipal :

- **charge** M le Maire de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité
- **autorise** M le Maire à signer tout acte à intervenir.

POINT 10- Bâtiments communaux : fixation du loyer de la Maison d'Assistants Maternelles en projet dans le bâtiment ancienne école communale

M le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 17 mai 2021 approuvant la création d'une Maison d'Assistants Maternels dans une partie des locaux de l'ancienne école. Afin de permettre aux candidats à la location des locaux de préparer un budget prévisionnel, il est demandé à l'assemblée de fixer le loyer à venir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 8 voix Pour (6 voix pour 400 € et 1 voix pour 600 €) **fixe** le loyer à 500 € par mois, charges non comprises, payable d'avance et indexé annuellement selon l'indice de référence des loyers, 1^{er} trimestre de l'année précédente ; **charge** M le Maire de signer tout acte à intervenir.

POINT 11- Divers

11-1 Urbanisme : proposition d'adhésion au service Vigifoncier de la SAFER Grand Est

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) assurent prioritairement la mission d'amélioration des structures foncières agricoles ou forestières. A cet effet, la SAFER Grand Est alimente le service d'information foncière en ligne « Vigifoncier ». Ce service recense toutes les données sur l'état et l'évolution du marché foncier rural. Le coût en ligne de ce service est de 150 € par an et par module (module veille foncier et module observatoire). IL est proposé à la commune d'adhérer au service. **Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **ne souhaite pas** adhérer au service Vigifoncier de la SAFER.

11-2 BP : DM n° 2 au Budget Primitif général 2021

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son avis favorable pour modifier le budget primitif général 2021 comme suit :

Recette de fonctionnement

Art 73111 + 2 305.00

Dépenses de fonctionnement

Art 673 + 2 305.00

11-3 **Ecole : projet de voyage scolaire éducatif du R.P.I.**

En 2022, les 4 classes du regroupement pédagogique de Metzeral-Mittlach-Sondernach ont pour projet de partir en voyage scolaire éducatif à Orbey, au centre PEP de La Chaume. Le budget prévisionnel s'élève à 18 860 € pour 70 participants. **Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, **donne** à l'unanimité son avis favorable pour octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € au profit du RPI. Le montant sera à prévoir au budget primitif 2022.

11-4 **Manifestations : colis de Noël aux personnes âgées**

M le Maire rappelle à l'assemblée que la crise sanitaire ne permet pas encore d'organiser un repas de Noël pour les personnes âgées du village et propose de reconduire pour cette année les colis de Noël. **Le Conseil Municipal**, considérant la situation sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, **décide** à l'unanimité d'offrir, à la place du repas, des colis de Noël aux personnes âgées de 68 ans et plus. Le crédit nécessaire est prévu au budget de l'exercice 2021.

La séance a été levée à 22 h 15

Tableau des signatures pour l'approbation du
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Sondernach de la séance du 23 septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **PV** : approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021
- 2/ **Concession de source** : renouvellement d'une concession de source lieu-dit Wolfbach
- 3/ **Concession de source** : transfert d'une concession de source lieu-dit Absberg
- 4/ **Concession de passage** : renouvellement d'une concession de passage lieu-dit Stritteren
- 5/ **Concession de terrain** : renouvellement d'une concession de terrain lieu-dit In Der Miss
- 6/ **Forêt** : motion des Communes Forestières
- 7/ **Forêt** : proposition d'acquisition de parcelles forestières, lieux-dits Herzbach, Hoefel, Ober Laengenbach
- 8/ **Urbanisme** : proposition de vente d'une parcelle communale lieu-dit Landersbach
- 9/ **Bâtiments communaux** : avant-projet d'installation d'un commerce de proximité dans le bâtiment ancienne école communale
- 10/ **Bâtiments communaux** : fixation du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles en projet dans le bâtiment ancienne école communale
- 11/ **Divers**

Signatures au registre

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
BESSEY Thierry	Maire		
HAUDY Daniel	1 ^{er} Adjoint		
MATTER Michel	2 ^{ème} Adjoint		
CARCO Stéphanie	3 ^{ème} Adjointe		
BUHL Nicolas	Conseiller municipal		
COULON Serge	Conseiller municipal	Procuration à DEYBACH Pierre	
DEYBACH Pierre	Conseiller municipal		
FISCHER Anne	Conseillère municipale		
FRIEDERICH André	Conseiller municipal		
GUILLARD Nathalie	Conseillère municipale		
HADJIMANOLIS Claire	Conseillère municipale		
LEISSER Frédéric	Conseiller municipal		
MARCHAL Emmanuelle	Conseillère Municipale		
PFINGSTAG Philippe	Conseiller municipal		
SCHREIBER Yannick	Conseiller municipal		